



Stella DUPONT

Députée de Maine-et-Loire

Membre de la Commission des Affaires Sociales

A Chalonnes-sur-Loire, le 6 août 2026

Monsieur le Ministre de l'Education nationale
Edouard GEFFRAY
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Dispositif de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE)

Monsieur le Ministre,

J'ai été sollicitée par le personnel enseignant du collège Jean Vilar à Angers, établissement classé REP+, situé en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Leur alerte porte sur une difficulté d'application du dispositif de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE).

L'article 3 du décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 prévoit que dans les établissements où l'exercice des fonctions de professeur principal comporte des difficultés particulières tenant à l'environnement socio-économique et culturel de l'établissement, deux professeurs par division peuvent chacun percevoir une part modulable de l'indemnité. Ce même article précise que la liste des établissements concernés est fixée par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'éducation nationale et du Ministre chargé du budget.

Il me semble que cette liste n'a pas été actualisée depuis les années 1990, alors même que la classification des établissements en difficulté a évolué depuis cette date.

Le collège Jean Vilar à Angers accueille notamment une SEGPA, une ULIS et un dispositif d'autorégulation, avec des besoins éducatifs particuliers importants pour ses 400 élèves. Ses personnels et sa direction ont sollicité l'application de ce dispositif auprès de la direction académique, qui reconnaît la demande mais la refuse en l'absence de l'établissement sur la liste en vigueur.

Permanence parlementaire
10 rue Felix Faure 49290 Chalonnes-sur-Loire
Stella.dupont@assemblee-nationale.fr
02 41 17 26 02

www.stelladupont.fr

Assemblée nationale
126 rue de l'Université, 75355 Paris 07 SP
Stella.dupont@assemblee-nationale.fr
01 40 63 48 35

Je me permets donc de vous solliciter afin de pouvoir consulter cette liste et avoir des précisions sur les critères et la procédure permettant l'inscription d'un nouvel établissement sur cette liste.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien portée à ma demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien cordialement,

Stella DUPONT

